



Assemblée générale

Distr. générale
16 mai 2001
Français
Original: anglais

Comité préparatoire de la Conférence internationale chargée d'examiner la question du financement du développement

Troisième session

2-8 mai 2001 et une semaine en octobre/novembre 2001

Point 1 de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Troisième rapport du Bureau du Comité

Additif

Rapport du Groupe de travail spécial établi par le Bureau pour examiner les modalités de participation du secteur privé au financement du développement

I. Introduction

1. Dans sa résolution 54/196, l'Assemblée générale a demandé que le Comité préparatoire de la Conférence internationale chargée d'examiner la question du financement du développement examine, à sa session d'organisation, les modalités de participation des autres parties prenantes, y compris le secteur privé, tant aux préparatifs de la réunion intergouvernementale de haut niveau qu'à la réunion elle-même. Les auditions tenues en décembre 2000 avec les représentants des milieux d'affaires ont donné lieu à un échantillon représentatif de vues sur les questions de fond ayant trait au financement du développement. Les membres du Comité préparatoire pourront ainsi examiner, aux sessions de fond du Comité, cet apport utile supplémentaire qui offre une perspective différente. La poursuite du dialogue avec le secteur privé au-delà de la phase des auditions permettrait de l'associer à un examen plus approfondi des questions de fond inscrites à l'ordre du jour

du Comité et de créer les conditions nécessaires pour qu'il participe à l'application des conclusions le concernant. Pour examiner cette question de manière appropriée, le Bureau du Comité a créé un groupe de travail spécial, dont le rapport intérimaire, présenté ci-après, a été communiqué aux missions le 21 mars 2001.

2. Pour s'assurer la participation effective du secteur privé, certaines questions devront être examinées, notamment les questions de fond exigeant la perspective des milieux d'affaires, les méthodes permettant d'identifier les représentants de ces milieux à contacter, ainsi que les modalités de leur participation et les dispositions à prendre par la suite.

II. Questions de fond à considérer dans la perspective des milieux d'affaires

3. Il serait utile d'examiner les questions de fond ci-après dans la perspective des milieux d'affaires :

- Accroissement du volume des flux internationaux de capitaux privés à destination des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire;
- Renforcement des incidences sur le développement des flux internationaux de capitaux privés à destination des pays en développement;
- Facteurs déterminant les décisions en matière d'investissement, notamment existence d'un climat favorable et méthodes permettant de percevoir les risques d'une manière plus réaliste et de se prémunir contre une éventuelle crise de confiance due au décalage entre les efforts d'un pays pour créer un climat propice aux investissements et la réaction des investisseurs étrangers;
- Moyens d'attirer les investissements de portefeuille tout en limitant l'instabilité;
- Rôle du secteur privé dans la prévention et le règlement des crises financières sur les marchés émergents, y compris propositions tendant à faire intervenir les bailleurs de fonds privés et les obligataires à l'appui des programmes d'ajustement en faveur des pays touchés;
- Rôle du commerce international, en tant que moyen de financer le développement.

III. Choix des représentants du secteur privé et modalités de leur participation

4. Le choix pourrait se porter sur les sociétés ayant des investissements importants dans les pays en développement et sur celles qui envisagent d'investir dans ces pays (des sociétés multinationales aussi bien que des sociétés locales, y compris des petites et moyennes entreprises). Afin de bénéficier de diverses perspectives, il faudrait tenir compte du critère de la répartition géographique. Les représentants du secteur privé invités à participer à des tables rondes, à des journées d'étude et à des réunions-débats devraient avoir une connaissance pratique des questions pertinentes; il ne serait pas nécessaire qu'ils dirigent des sociétés ou président des conseils d'administration; ce devrait être des professionnels à la fois influents et dotés d'une grande

expérience, qui puissent apporter aux débats de fond une contribution novatrice.

5. Compte tenu de la diversité des milieux d'affaires et de la difficulté d'identifier leurs meilleurs représentants, il est essentiel de disposer d'interlocuteurs appropriés. Étant donné le grand nombre de questions pour lesquelles il est possible de déterminer les modalités d'une éventuelle participation du secteur privé, il pourrait être nécessaire de disposer de plusieurs interlocuteurs. Ainsi :

- Pour le secteur privé, la Chambre de commerce internationale, le Forum économique mondial et le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable pourraient constituer d'éventuels interlocuteurs. D'autres entités, telles que l'Institut de finance internationale, ainsi qu'un réseau approprié de bourses des valeurs, pourraient jeter un éclairage intéressant sur certaines questions. Parmi d'autres interlocuteurs pourraient figurer la Chambre de commerce et d'industrie et le réseau d'informations commerciales du Groupe des 77;
- Une autre série d'interlocuteurs qui ont été proposés est celle des institutions de développement régionales, sous-régionales et multilatérales qui sont déjà en dialogue avec les entreprises. En l'occurrence, la Société financière internationale (SFI) et l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) sont des candidats incontournables : ils pourraient aider à sélectionner des représentants d'entreprises et d'institutions nationales d'assurance investissements pour les associer à leur réseau afin d'offrir différentes perspectives sur les questions ayant trait aux investissements étrangers directs et aux investissements de portefeuille;
- Des initiatives et des groupes, tels que le Pacte mondial et la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies (composés de dirigeants d'entreprises et d'anciens fonctionnaires des affaires étrangères ayant des affinités avec l'ONU), pourraient également se révéler des interlocuteurs très utiles – et en particulier, dans ce contexte, l'Association des États-Unis d'Amérique pour les Nations Unies et son Conseil des entreprises.

6. Le dialogue gagnerait à associer une diversité d'interlocuteurs. On pourrait également modifier les

modalités de participation en fonction des interlocuteurs. En toute logique, il faudrait d'abord décider quelles seraient les questions de fond pour lesquelles il serait utile de tenir compte de la perspective des milieux d'affaires puis, sur cette base, sélectionner l'interlocuteur qui convient pour lui faire une proposition. Il faudrait aussi ménager une certaine souplesse aux interlocuteurs d'envergure (tels que la Chambre de commerce internationale et le Forum économique mondial) qui, par le biais de leurs procédures internes, peuvent recenser des questions additionnelles pertinentes pour la participation du secteur privé au financement du développement. Il conviendrait peut-être d'envisager une interaction plus forte avec ces institutions.

7. À l'heure de sélectionner les interlocuteurs et d'établir un dialogue avec eux, il faudra, en tout état de cause, considérer comme une question prioritaire la nécessité d'assurer une représentation géographique équilibrée des entreprises.

IV. Modalités de participation du secteur privé

8. D'après des expériences précédentes, l'organisation de tables rondes, de journées d'étude et de séminaires (réunissant notamment des participants de divers milieux – secteur privé, société civile, milieux universitaires et fonction publique) traitant de thèmes donnés, constitue un moyen utile d'engager le dialogue avec les entreprises. Des tables rondes pourraient être organisées entre les sessions ainsi que pendant la Conférence elle-même.

9. Les réunions-débats, qui donnent lieu à des échanges de vues moins intensifs que les tables rondes, et les journées d'étude pourraient constituer un cadre utile, notamment pour la présentation de conclusions importantes. À cet égard, les manifestations publiques ne sont pas nécessairement le seul moyen de connaître la perspective des milieux d'affaires. Ainsi, des entités comme le Forum économique mondial ou la Chambre de commerce internationale pourraient établir, sur la base de leurs délibérations internes, des documents qui constitueraient des apports pour l'examen de questions de fond (et qui pourraient, le cas échéant, être présentés dans le cadre d'une réunion-débat). Les enquêtes effectuées par les interlocuteurs susmentionnés ou, par exemple, par la SFI, sur les vues du secteur privé,

pourraient être communiquées au Comité et constituer un apport important à ses travaux.

10. Le Forum économique mondial et d'autres entités analogues devraient être encouragés à utiliser leurs procédures pour parvenir à des conclusions ayant trait aux questions de fond identifiées par le Comité.

11. Le Comité devrait inviter des interlocuteurs clefs à ses réunions pendant la session de mai 2001, afin d'échanger avec eux des vues sur des questions de fond et de déterminer les modalités appropriées devant leur permettre de poursuivre leur participation.

V. Autres suggestions et points soulevés

12. La Chambre de commerce internationale a proposé ses services au secrétariat de coordination pour l'organisation d'une réunion de dirigeants d'entreprises du monde entier qui aurait lieu en 2002, en même temps que la Conférence. Cette idée devrait être étudiée plus avant et soumise au Bureau, compte tenu des questions recensées et de la nécessité d'assurer une représentation équilibrée.

13. L'Initiative « Money Matters », entité sise à Boston, a fait part au secrétariat de son intention d'organiser un atelier, après la session de mai 2001 du Comité, afin de réunir des dirigeants politiques et des représentants du secteur privé pour qu'ils examinent des questions ayant trait au financement du développement. En outre, la Friedrich-Ebert-Stiftung, fondation allemande, organise, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales et la CNUCED, une conférence sur le thème de la mobilisation de capitaux en faveur du développement, intitulée « Mobilizing capital in the interest of development », qui se tiendra, les 26 et 27 avril 2002, à la Downtown Association, à New York, et réunira des représentants de gouvernements, de banques centrales, du secteur privé et d'organisations de la société civile dans le cadre d'un dialogue sur la mobilisation de capitaux privés aux fins du développement dans les pays les moins avancés et autres pays à faible revenu.

14. Le Comité pourrait encourager les initiatives publiques de la même manière.

VI. Critères d'accréditation des associations commerciales

15. La procédure d'accréditation des associations commerciales est identique à celle applicable aux organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

VII. Participation des entreprises au processus préparatoire et à la Conférence

16. Compte tenu des questions de fond recensées et des caractéristiques que doivent présenter les sociétés, décrites au paragraphe 4 ci-dessus, le Bureau devrait être autorisé à inviter des entreprises désireuses de participer aux travaux. Le Comité n'a pas encore établi la structure de la Conférence.

VIII. Plan d'action proposé

17. Il est proposé de procéder comme suit :

- Examiner le présent rapport et autoriser le Bureau à entamer, à titre provisoire, un dialogue avec les interlocuteurs au sujet de leur participation aux travaux du Comité à sa session de mai 2001 ;
- Demander au secrétariat de poursuivre ses contacts avec la Chambre de commerce internationale en ce qui concerne l'offre qu'elle a faite d'aider à organiser une réunion de dirigeants d'entreprise au niveau mondial, en même temps que la Conférence, en 2002, ainsi qu'avec les autres organisations qui ont fait part au secrétariat d'idées en rapport avec ce sujet, ou avec celles susceptibles de jouer un rôle important dans ce domaine.

18. Les mesures précitées devraient permettre d'aboutir à la formulation d'un programme de travail à exécuter entre mai 2001 et la date de la Conférence, pouvant inclure l'organisation de tables rondes, de journées d'étude, de séminaires, de réunions-débats et des travaux de recherche commandités.